



## Communication ESTI n° 2020-0701 1<sup>er</sup> juillet 2020

### Délais transitoires pour la série de normes SN 441011

*La nouvelle série de normes suisse SN 441011 Prises de courant pour usages domestiques et analogues, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, remplace la norme précédente, SN SEV 1011. Pour la première fois, le système suisse de fiches et prises de courant est complété par un système de raccordement normalisé avec le degré de protection IP55. Par la présente communication, l'ESTI fixe des délais transitoires pour la fabrication, l'importation et la mise sur le marché de produits et appareils dotés de fiches et de prises de courant selon la norme remplacée SN SEV 1011.*

PETER FLURI, DANIEL OTTI

#### Fixation des périodes transitoires pour la fabrication, l'importation et la mise sur le marché

En Suisse, les matériels électriques à basse tension ne peuvent être mis à disposition sur le marché que si, conformément à l'art. 3 de l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT ; RS 734.26), ils sont conformes aux règles techniques reconnues et qu'ils ne mettent en danger, par un usage conforme à leur affectation, leur entretien et leur utilisation, ni la santé ni la sécurité des personnes, des animaux domestiques ou la sécurité des choses.

La série de normes suisse SN 441011 définit les exigences relatives aux fiches et prises de courant pour usages domestiques et analogues, aux adaptateurs multiples et intermédiaires, aux cordons rallonge, aux blocs multiprises, aux adaptateurs de voyage et aux adaptateurs fixes. Elle remplace la norme SN SEV 1011. Le système suisse de fiches et prises de courant est complété par un système de raccordement normalisé avec le degré de protection IP55. Ce système est protégé contre la poussière et les jets d'eau si la fiche IP55 appropriée est branchée dans un socle de prise IP55.

Cette norme précise les exigences applicables aux produits concernés sur le marché suisse et continue à garantir la sécurité électrique des utilisateurs.

L'ESTI arrête :

La fabrication et l'importation de produits et appareils dotés de fiches et de prises de courant selon la norme remplacée SN SEV 1011 restent possibles jusqu'au 28 février 2022. À partir du 1<sup>er</sup> mars 2022, la nouvelle norme SN 441011 devra être appliquée.

Les produits et appareils dotés de fiches et de prises de courant selon la norme remplacée SN SEV 1011 doivent être retirés de la vente et des surfaces de vente au plus tard le 31 décembre 2024. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, seuls les produits et appareils dotés de fiches et de prises de courant conformes à la nouvelle norme SN 441011 pourront être mis sur le marché, installés ou montés.

La déclaration du degré de protection IP44 pour l'appareil fini avec le cordon d'alimentation et la fiche peut être remplie avec la fiche IP55 selon SN 441011 ou avec la fiche industrielle CEE IP44 selon EN 60309.

L'ESTI vérifiera que les opérateurs économiques respectent les exigences relatives aux matériels électriques à basse tension mis à disposition sur le marché moyennant des contrôles par sondages selon l'art. 5 en relation avec l'art. 13 OMBT.

Auteurs

Peter Fluri, chef surveillance du marché

Daniel Otti, directeur ESTI